



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 840 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'exploration d'uranium sont prévus dans la région de Pointe-à-la-Croix, Listuguj et Escuminac au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont le potentiel de contaminer des sources d'eau potable, dont la principale source d'eau de la municipalité de Pointe-à-la-Croix, et de dégager du radon, un gaz radioactif lié à un risque accru du cancer du poumon;

CONSIDÉRANT QUE des claims ont été accordés dans le bassin versant de la Petite-Rivière du Loup et de la Ristigouche, près du marais écologiquement sensible de Baie au Chêne à l'est de Pointe-à-la-Croix;

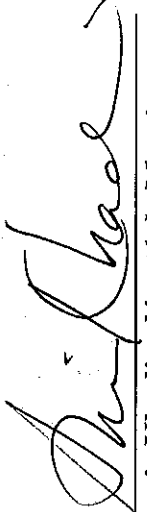
CONSIDÉRANT QUE malgré les risques invoqués à l'environnement et à la santé, l'exploration d'uranium n'est pas soumise à une évaluation environnementale;

CONSIDÉRANT QUE les provinces de Nouvelle-Écosse et de Colombie-Britaniques ont adopté des moratoires sur l'exploration et l'exploitation d'uranium à cause des dangers évoqués;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

À ces causes, nous les soussignés demandons au ministre des Ressources naturelles et de la Faune de voir à ce que son gouvernement impose dès maintenant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur le territoire québécois. De plus, les signataires demandent le retrait immédiat des claims miniers accordés pour l'uranium à la compagnie Terra Firma Ressources Inc. sur le territoire de Pointe-à-la-Croix, de Listuguj et au nord d'Escuminac.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Amir Khadir, député de Mercier

8 nov 2011
Date